

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 16 octobre 2020.

Une nouvelle conférence téléphonique a eu lieu cet après-midi avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

Données statistiques au 15 octobre : 77 agents malades (27 de plus que la semaine dernière), 184 en isolement (85 la semaine passée), 1138 en télétravail, 10681 agents présents dans les services. **Les chiffres d'agents malades et isolés repartent de toute évidence à la hausse, avec des chiffres comparables à ceux du printemps dernier !**

Masques DIM : Un article de presse a fait état d'une dangerosité supposée du zéolithe d'argent sur les emballages de ces masques. Le principe de précaution impose-t-il que ces masques à la toxicité suspectée soient retirés des services ? L'Institut national de recherche et de sécurité ne s'est pas encore prononcé sur cette dangerosité. A ce stade, on a demandé de suspendre la distribution de ces masques. Mais la Douane ne peut pas agir seule sur ce dossier. Les autres administrations sont concernées également. Selon la DG il est compliqué d' identifier ces masques une fois qu' ils sont distribués.

Couvre-feu pour 9 métropoles : Quel type de dérogation pour les douaniers ? Une orientation en cours de validation concernerait la commission d'emploi, pour les agents en uniforme seulement. La commission servirait d'attestation dérogatoire. Les agents stagiaires rentrant chez eux en fin de semaine en voiture auront des attestations des écoles. Le billet de train ou d'avion vaudra justificatif pour ceux qui utilisent ces moyens de transport.

Télétravail : Certaines DI historiquement réfractaires au télétravail sont obligées de s'y mettre. Mais tout le monde ne joue pas le jeu. Les préconisations du gouvernement sont claires : deux à trois jours de télétravail par semaine. Certains DI sont à la limite de la désobéissance par rapport à la circulaire Fonction Publique. Il y a deux sujets : le nombre de télétravailleurs et le nombre de jours télétravaillés. Le Gouvernement s'orienterait vers un nombre de jours de télétravail hebdomadaire qui serait rendu obligatoire. On va essayer de passer de 1 jour par semaine (qui est plus ou moins la norme en douane actuellement) à 3 jours par semaine. Il y a une pression très forte. La Directrice Générale indique qu'on ne peut pas être derrière tous les chefs de service pour organiser le service. Beaucoup de chefs ne sont pas habitués à fonctionner de cette manière. Des directives gouvernementales contraignantes pourraient sortir prochainement. Un Flash-Info sur la question va être adressé à tous les agents, et un message spécifique sera adressé aux FRHL.

Au CSP de Lyon, il y a une question d' accès à Chorus et de cryptage de données qui complexifie l' octroi du télétravail. Mais avant la fin de l' année ce problème technique devrait être résolu. A la DNSCE, le télétravail des informaticiens est également lié au sujet de la sécurité des données.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les oraux de fin de stage auraient pu se tenir en visioconférence, c'est une prise de risque inutile. Un candidat admissible à l'oral de son concours, cas contact, n'a pas pu se présenter à son oral, et pour l'instant ne bénéficie pas de report ! La DG va examiner sa situation.

Cas contact : La brigade de Dax a été fermée pour quelques jours, en raison d'un cas de COVID. Celle de Hendaye n'a pas fait le même choix. *Deux approches différentes à situation équivalente* ! Réponse DG : l'administration s'en remet aux préconisations des médecins de prévention. Il faut évaluer la typologie des cas contact, c'est un travail de précision à effectuer par les médecins, en transparence.

La façon de porter les masques semble très variable selon les collègues. Il faut rappeler de manière permanente la manière correcte d'utiliser les masques. A l'intérieur des véhicules par exemple, par moments il est difficile de ne pas enlever le masque, et c'est alors que le risque de contamination devient présent. Le cas contact peut être plus ou moins à risque en fonction du comportement des agents. Pour la période hivernale, où il va devenir difficile d'aérer les véhicules, un protocole spécifique sera mis en place.

CFTC-Douanes :

Sur un autre ton.